

Extrait du procès-verbal

Comité Syndical du 27 janvier 2026
(Salle des fêtes – Mussig)

⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 28

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 23
⇒ Procurations : 05

FINANCES

1. Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026.

Rapport présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

I. RAPPORT

L'action des collectivités territoriales, et leurs groupements, tels que le PETR, est conditionnée par le vote de leur budget annuel.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape de la procédure budgétaire. Le législateur a voulu, par la tenue préalable de ce débat, que chacun, élus comme administrés, ait la possibilité d'être informé des choix budgétaires pour l'année à venir.

Le D.O.B doit également être un moment privilégié d'échanges sur les grandes orientations à venir. Les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée portant notamment sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise en outre l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. C'est l'objet de la présente délibération et de sa note annexée

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical,

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 12 janvier 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1 ;

Vu la loi n° 92-125 du 08 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Considérant qu'il convient de procéder à une discussion relative aux orientations budgétaires, dans un délai maximum de deux mois avant le vote du budget primitif.

De se prononcer sur ces dispositions,

PRENDRE ACTE de la tenue, en sa séance du 27 janvier 2026, du débat sur les orientations générales du budget principal et de ses budgets annexes pour l'exercice 2026.

L'assemblée délibérante prend acte des échanges intervenus en séance

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRESENT		
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	PRÉSENT		
ANDREA Charles	EXCUSE	WOTLING Philippe	
DELSART Patrick	PRÉSENT		
DESAINTQUENTIN Philippe	PRÉSENT		
DIGEL Denis	PRÉSENT		
DUSSOURD Yves	EXCUSE		
ENGEL Robert	EXCUSE	SCHALLER Claude	
HIRTZ Sylvie	EXCUSEE		
HORNBECK Nadège	EXCUSEE		
MUHR Virginie	PRÉSENTE		
RISCH Claude	PRÉSENT		
SCHALLER Claude	PRÉSENT		
SCHEIBLING Philippe	EXCUSE	SOHLER Olivier	
SCHEUER Tania	EXCUSEE		
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		
SOHLER Olivier	PRÉSENT		
WIRA Michel	EXCUSE		
WOTLING Philippe	PRÉSENT		
Suppléants			
CLAVER Michèle	EXCUSE		
GAUDIN Bertrand	EXCUSE		
HOLZMANN Yves	PRÉSENT		
MORIS Olivier	EXCUSE		
OBERLE Fabienne	EXCUSEE		
RENAUDET Michel	PRÉSENT		
Communauté de Communes de la Vallée de Villé			
Titulaires			
BUHL Patrick	PRÉSENT		
ESCHRICH Emmanuel	PRÉSENT		
JANUS Serge	PRÉSENT		
MEYER Alain	PRÉSENT		
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE		
PFANN Lionel	EXCUSE		
SCHMITT Bernard	EXCUSE		
UHLERICH Marie-Odile	PRÉSENTE		
WALSPURGER Yvette	EXCUSEE		
Suppléants			
DAVID Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		
HAESSLER Christian	EXCUSE		
HOULNE Monique	EXCUSE		
KRAUTH Alexandre	EXCUSE		
MANGEOLLE Abel	PRÉSENT		
MULLER André	PRÉSENT		
WITZ Jean-Marc	EXCUSE		

Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim
Titulaires

BUTSCHA Michel	EXCUSE		
FOISSIER Sébastien	EXCUSE		
GREIGERT Catherine	PRÉSENTE		
JEHL Alex	EXCUSE		
KEMPF Denise	PRÉSENTE		
KLIPFEL Martin	PRÉSENT		
KLOTZ Mathieu	PRÉSENT		
KNOBLOCH Christophe	PRÉSENT		
LAUFFENBURGER Mathieu	EXCUSE		
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	EXCUSE		
SCHWEIN Noël	EXCUSE		
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE		
VOEGELI Jean-Michel	EXCUSE	BARBIER Patrick	
VOGEL Camille	EXCUSE		

Suppléants

BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	EXCUSE		
ROHMER Clément	EXCUSE		
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE		

Communauté de Communes du Val d'Argent
Titulaires

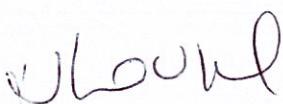
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		
FRECHARD Jean-Luc	PRÉSENT		
FREYBURGER Éric	EXCUSE		
GOETTELMANN Thomas	EXCUSE		
HESTIN Noëllie	EXCUSEE		
ORSATI Régine	EXCUSEE	BURRUS Jean-Marc	
PETIT Denis	PRÉSENT		
ROUSSEL Nathalie	PRÉSENTE		

TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mise en ligne le 02.02.2026

Pour extrait conforme,
Sélestat, le 28 janvier 2026

Le secrétaire de Séance
ROUSSEL Nathalie



Le Président,
Patrick BARBIER
p/d la Directeur Générale des Services,
Philippe STEEGER



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du PETR Sélestat Alsace Centrale, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.